

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, à  
Laverlochère-Angliers, au 11 rue Saint-Isidore Ouest (Salle du Pavillon),  
le **MERCREDI 20 AVRIL 2022 à 19 h 41** à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Jocelyn Cardinal	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M <sup>me</sup> Aline Beauregard	, mairesse suppléante de Lorrainville
M. Robert Rocheleau	, maire suppléant de Moffet
M <sup>me</sup> Josée Prévost	, mairesse suppléante de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M <sup>me</sup> Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie

**SONT ABSENTS :**

M. Gérald Charon	, maire de Laforce
M <sup>me</sup> Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE**  
**DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement et au développement du territoire
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des finances
M. Chaibou Achirou	, directeur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou	, commissaire industriel
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

**N. B.** : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h 32 à 19 h 38.

**04-22-171**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 41 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Information**

**MOT DE LA PRÉFÈTE**

M<sup>me</sup> Bolduc mentionne que la Fédération québécoise des municipalités proposera sous peu sa plateforme électorale municipale en prévision de la prochaine campagne électorale provinciale. Cette plateforme sera axée sur les régions et annoncera les priorités suivantes :

- La couverture cellulaire partout dans les régions;
- Énergie, environnement et lutte contre les changements climatiques;
- Protection de milieux humides;
- La décentralisation des soins de santé;
- La déconcentration des emplois et le transfert des postes décisionnel en régions;
- La politique de développement social;
- Le logement;
- L'aménagement du territoire;
- Une plus grande efficacité au niveau des services en immigration.

**04-22-172**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16  
MARS 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Marco Dénommmé  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,  
ART.150)**

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

**Information**

**SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNAUTAIRE – PROJET ONIMIKI**

Les dernières informations concernant l'avancement du projet ONIMIKI ont été partagées lors de la séance de travail.

**04-22-173**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ DE PRÉPARATION ET DE MISE EN OEUVRE DU PROJET ONIMIKI**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du conseil du 19 janvier 2022, le comité de planification et de mise en œuvre du projet Onimiki a été créé;

**CONSIDÉRANT** le vif intérêt de la direction générale du parc Opémican de suivre et de collaborer aux travaux du comité afin de prendre en considération les particularités du parc dans un tel projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal  
appuyé par M. Pierre Gingras  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour les deux prochaines années, Madame Carine Bergeron, directrice générale du Parc Opémican, sur le comité de planification et de mise en œuvre du projet Onimiki.

**04-22-174**

**PROJET ONIMIKI - ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR UN MANDAT JURIDIQUE**

**CONSIDÉRANT** que le projet Onimiki a été identifié comme l'une des grandes priorités de la MRC de Témiscamingue en 2022;

**CONSIDÉRANT** l'actuel appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable lancé en décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de voir à la création d'une société en commandite et de convenir des modalités entre les partenaires;

**CONSIDÉRANT** que des services juridiques sont requis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
appuyée par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de CAIN LAMARRE au montant de 5000\$, taxes en sus, pour l'établissement d'une convention de société en commandite en version bilingue.
- **D'AUTORISER** la préfète ou la directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec la présente décision.

**Information**      **SUIVI DES GRANDES PRIORITÉS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE - L'ATTRACTIVITÉ ET LA MAIN-D'ŒUVRE**

M<sup>me</sup> Bolduc mentionne que la campagne promotionnelle partagée entre le tourisme et l'attractivité va de bon train. Ainsi pour mieux faire connaître le Témiscamingue il a été autorisé l'octroi de contrats pour afficher, prochainement à Montréal, de grands panneaux publicitaires qui vont parler du Témiscamingue. Pareillement, des messages publicitaires vont s'afficher sur les BIXI (système de vélos en libre-service) à Montréal.

**Information**      **ENJEU PONCTUEL: LES SOINS EN SANTÉ**

Le conseil de la MRC fait le point sur l'état de situation en matière de santé sur le territoire du Témiscamingue, notamment sur de nouvelles ruptures de services pour les urgences de Témiscaming-Kipawa et en obstétrique pour Ville-Marie.

**Information**      **ENJEU PONCTUEL - DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX PROFONDES**

M. Daniel Barrette, représentant de la MRC au sein du CA du "Complexe des eaux profondes" fait état des dernières nouvelles en lien avec le projet porté par cet OBNL.

**Information**      **INDUSTRIES FORESTIÈRES - TRANSFERT D'EMPLOIS CLÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION**

Les membres du conseil prennent acte que des rencontres avec les dirigeants de GreenFirst Group Forest et ceux de Rayonier sont en planification. Ces rencontres auront pour objectif de partager les attentes du milieu municipal envers l'importance de conserver les postes de gestionnaires reliés à chacune des usines.

**04-22-175**      **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DESSERTE AÉRIENNE RÉGIONALE**

**CONSIDÉRANT** qu'un rapport synthèse, produit par M. Jacques Roy, professeur titulaire au HEC de Montréal en mars 2021, a été rendu public récemment, rapport commandé par le ministre des Transports;

**CONSIDÉRANT** que ce rapport fait état de pôle aérien efficace et suggère l'attractivité de passagers dans un certain territoire ou zone délimitée;

**CONSIDÉRANT** que le rapport omet tout le secteur du Témiscamingue, écartant ainsi une population de plus de 16 000 habitants dans les calculs et qu'un tel oubli ne pourra ainsi justifier une prise de décision ministérielle éclairée;

**CONSIDÉRANT** que pour la population témiscamienne, l'aéroport d'usage au Québec est celui de Rouyn-Noranda;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse concernant la qualité des infrastructures fait totalement abstraction des investissements réalisés au cours des derniers mois et ceux à venir, notamment les 40 M \$ pour la nouvelle

aérogare pratiquement complétée et financée par le gouvernement et par la ville de Rouyn-Noranda;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, quelles sont les intentions du ministère en lien avec les conclusions et recommandations émises dans le rapport.
- **DE RÉITÉRER** l'importance que soit pris en considération le population témiscamienne dans la desserte de l'aéroport de Rouyn-Noranda.
- **DE DEMANDER** au ministre de considérer également l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues comme site à potentiel pour une desserte adaptée à des communautés rurales comme le Témiscamingue.

#### **04-22-176**

#### **DÉMARCHE DE VITALISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PARTICIPATION AUX ATELIERS DES SAVOIRS PARTAGÉS 3.0**

**CONSIDÉRANT** la démarche de vitalisation à entreprendre par les municipalités de Belleterre, Nédélec, Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Moffet et la communauté de Kebaowek;

**CONSIDÉRANT** le financement de la démarche par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitat à travers le fond région ruralité (FRR) à son volet 4 soit le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** le projet des Ateliers des savoirs partagés (ASP) du P'tit bonheur de Saint-Camille favorisant la vitalité, l'attractivité et l'émergence de la relève dans les communautés rurales;

**CONSIDÉRANT** le besoin de s'inspirer du savoir et des expériences des autres d'une part et d'appartenir à un réseau de partage d'expériences et de recherches ayant les mêmes objectifs qu'est la pérennité des communautés rurales;

**CONSIDÉRANT** la contribution financière de 15 000 \$ sur trois ans (5 000 \$/année) du P'tit bonheur de Saint-Camille qui agit comme fiduciaire du projet ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Mario Drouin  
appuyé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue a signé le protocole d'entente avec le P'tit bonheur de Saint-Camille pour une durée de trois ans.
- **D'ASSUMER** l'animation des Ateliers savoirs partagés (ASP 3.0) dans les communautés cibles du territoire de la MRCT.

**04-22-177**

**MIFI - ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT** le financement de la démarche par le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) du Québec à hauteur de 75% ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens le 24 novembre 2021. Un plan d'action en matière d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens a été préparé;

**CONSIDÉRANT** que la politique d'accueil, et d'établissement durable a servi de balise pour la rédaction de ce plan d'action ;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action est un outil de planification visant à améliorer l'attraction, l'accueil et la rétention de nouveaux Témiscamiens sur le territoire du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** la place prépondérante qu'occupe l'accueil et la rétention dans la planification stratégique du Témiscamingue, celle d'inverser la tendance démographique à la baisse en augmentant la population témiscamienne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Martin Lefebvre  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le plan d'action en matière d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens.

**04-22-178**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT POUR TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR LE CHEMIN DU SKI À LANIEL ET SUR LE CHEMIN BOOM CAMP À TÉMISCAMING**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public a été publié en janvier 2022, conformément aux procédures du *Code municipal*, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité

de terrains de villégiature sur le chemin du Ski et sur le chemin du Boom Camp et qu'une seule soumission a été reçue ;

**CONSIDÉRANT** que « Le Groupe CAF (2858-9448 Québec inc) » est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ADJUGER** le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature sur le chemin du Ski et sur le chemin du Boom Camp à « Le Groupe CAF (2858-9448 Québec inc) », pour un montant de 12 985 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 02-2022 de la MRC.
- **D'AUTORISER** le premier versement (15%) représentant 1 947.75 \$ (taxes en sus).
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication.

Règlement  
numéro  
213-04-2022

**ADOPTION FINALE DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ NUMÉRO 043-07-1991: ABROGATION DES ARTICLES SUR LES TRAVAUX PERMIS SUR LA RIVE ET DANS LE LITTORAL**

---

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022, d'un règlement provincial sur les travaux permis sur la rive et dans le littoral et sa primauté sur les règlements locaux;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion et d'un premier projet à une séance du conseil tenue le 19 janvier 2022 conformément à l'article 445 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement a été précédé d'une consultation écrite;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- **QUE** le présent règlement numéro 213-04-2022 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dudit règlement numéro 213-04-2022, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 043-07-1991 :

**Article 1** : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** : Les articles 4.13 (définitions) et 4.14 (rives et littoral) sont abrogés.

**Article 3** : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 20 avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Préfète

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et trésorière

- Avis de motion donné le : 19 janvier 2022
- Adoption du premier projet : 19 janvier 2022
- Consultation écrite (avis) : 22 février 2022
- Adoption finale : 20 avril 2022
- Avis d'adoption et d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_

**04-22-179**

**AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

Un avis de motion est par la présente donné par la préfète, M<sup>me</sup> Claire Bolduc, à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 194-09-2018 et édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Témiscamingue sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

**Information**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre, du tableau sur les poids de déchets par municipalité, ainsi que du Bilan GMR (gestion matières résiduelles) pour 2021.

**Information**

**POURCENTAGE DE COMPOST DANS LES DÉCHETS**

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de M<sup>me</sup> Katy Pellerin en lien avec le comparatif du pourcentage de compost dans les déchets, à l'échelle du territoire et de la province du Québec.

**Information**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DE LA CONSIGNE**

Madame Bolduc partage la décision prise par la Fédération québécoise des municipalités, lors de leur dernier conseil d'administration, à propos du règlement gouvernemental concernant la modernisation des systèmes de consigne et de la collective sélective.



04-22-180

**MISE DE FONDS DANS UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a élaboré un projet d'optimisation de l'Écocentre de Fabre (ci-après le « PROJET »);

**CONSIDÉRANT** que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière accordée ne peut excéder 75 000 \$, représentant un maximum de 70 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue doit donc contribuer et investir financièrement dans le PROJET jusqu'à un maximum de 32 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Martin Lefebvre  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant maximal de 32 000 \$ (ci-après l'« INVESTISSEMENT ») puisé à même ses liquidités internes;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de concrétisation du PROJET.

04-22-181

**CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE - ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE**

---

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des huit derniers mois, la firme Solutions Incendie Inc. assume les tâches à titre de chargé de projet en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que le présent mandat arrive à terme le 30 avril 2022;

**CONSIDÉRANT** que les 2 parties sont satisfaites de la collaboration mutuelle établie pour assurer le suivi du schéma de couverture de risques en incendie;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une nouvelle offre de service par Solution Incendie Inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité administratif, d'accepter l'offre de 2 ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Jocelyn Cardinal  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un mandat de 24 mois à la firme Solution Incendie inc. au montant de 76 320 \$ (taxes incluses), cette dépense étant financée par le budget du service incendie. Les coûts de déplacement seront facturés séparément.
- **D'ACCEPTER** la participation au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie pour Linda Lévesque et Normand Beauchamp, en mai 2022 et 2023. Les coûts estimés sont d'environ +- 1 500\$ pour les deux participants.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, à signer l'entente au nom de la MRC de Témiscamingue.

#### Information

#### **RESPECT DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure du conseil.

#### 04-22-182

#### **RAID AVENTURE 2022 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE MERISTEM**

---

**CONSIDÉRANT** que la résolution 02-22-076 du Conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'un coordonnateur local doit être embauché pour voir à l'organisation de l'édition 2022 du Raid Aventure au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de l'offre de services de Meristem;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** l'offre de services de Meristem au montant de 45 000 \$, taxes en sus, pour voir à la coordination du Raid Aventure 2022 au Témiscamingue.
- **D'AUTORISER** la préfète ou la directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC, tout document en lien avec la présente décision.

Les frais et le temps de déplacements sont exclus du montant de 45 000 \$, ayant une tarification décrite dans l'offre de services. Les frais reliés au présent mandat seront chargés selon les heures réelles. Le mandat débute à la signature de l'offre et se termine le 15 octobre 2022.

Le financement de la présente décision sera pris au budget de 150 000 \$ déjà autorisé par les membres du conseil, pour le budget 2022.

04-22-183

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PORTRAIT RÉGIONAL EN ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION**

---

**CONSIDÉRANT** que l'Espace d'accélération de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) souhaite contribuer à optimiser l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** qu'il souhaite développer un outil de mesure et de recensement régional en matière d'innovation et d'entrepreneuriat qui pourra être réutilisé à moyen et à long terme, dans une perspective d'évaluation et de suivi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du commissaire industriel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 5 000 \$ pour la réalisation d'un portrait régional en entrepreneuriat et innovation.

Information

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021**

---

Les membres du conseil prennent acte du rapport annuel 2021 des activités réalisées par la Société de développement du Témiscamingue.

04-22-184

**FONDS RÉGION RURALITÉ VOLET 2 - ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2021**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRC), de par son mandat, soutient l'entrepreneuriat de même que le développement local et régional;

**CONSIDÉRANT** que l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR) conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC vient appuyer la MRC dans ces champs de compétences;

**CONSIDÉRANT** que par l'aide gouvernementale accordée à la MRC sous forme de subventions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre  
appuyé par M<sup>me</sup> Isabelle Coderre  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le rapport de transition du Fonds Régions Ruralité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, tel que déposé.

04-22-185

**MODIFICATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU  
CONSEIL DE LA MRC**

---

**CONSIDÉRANT** que la prochaine séance du Conseil de la MRC est prévue le 18 mai 2022;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un colloque, ce même jour, soulignant le 10<sup>e</sup> anniversaire de Tisser des liens;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Aline Beauregard  
appuyée par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la prochaine séance du Conseil de la MRC pour le 17 mai 2022.

Information

**SUIVI | COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

---

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 6 avril 2022 du comité administratif.

Information

**AFFAIRES MUNICIPALES**

---

Un membre du conseil pose une question concernant la date à laquelle une délégation témiscamienne se rendra en France dans le cadre du projet de coopération-ruralité entre la France et le territoire.

Information

**AFFAIRES NOUVELLES**

---

Un membre du conseil demande si la MRC de Témiscamingue a prévu un moyen de transport pour permettre aux élus d'assister au congrès annuel de la FQM.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,  
ART. 150)**

---

Aucune question n'a été posée par l'assistance.

04-22-186

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. André Pâquet  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 17 mai 2022.**

Il est 20 h 53.



**Claire Bolduc, préfète**



**Lyne Gironne, directrice générale -  
trésorière**

**AVIS :** Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.



